



BULLETIN DE L'ÉCOLE MONTRÉLAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

POURQUOI UN BULLETIN ?

Le Bulletin est un mode de communication simple qui permet au Ministère de fournir, au besoin, sous forme succincte, aux écoles cibles et aux partenaires toute l'information concernant la mise en oeuvre des mesures de soutien à l'école montréalaise. Nous souhaitons ainsi favoriser et susciter l'émergence d'initiatives en matière de partenariat.

LA TOILE DE FOND : LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION «PRENDRE LE VIRAGE DU SUCCÈS»

Le 4 février dernier, la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, donnait le coup d'envoi au plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, faisant suite au rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation. Ce plan d'action comporte sept lignes d'action majeures, dont une a précisément pour objet de «soutenir l'école montréalaise». Les autres lignes d'action sont les suivantes :

- intervenir dès la petite enfance;
- enseigner les matières essentielles;
- donner plus d'autonomie à l'école;
- intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique;
- consolider et rationaliser l'enseignement supérieur;

- donner un meilleur accès à la formation continue.

LA LIGNE D'ACTION «SOUTENIR L'ÉCOLE MONTRÉLAISE» EN QUELQUES MOTS

Il s'agit, essentiellement, d'un vaste mouvement de soutien aux écoles publiques de la région métropolitaine de Montréal qui a pour objet de leur accorder des ressources supplémentaires, afin qu'elles puissent offrir à leurs élèves des chances égales de réussite.

Les écoles ciblées, au nombre de 118, sont des écoles de milieux défavorisés qui accueillent de fortes concentrations d'élèves dont la réussite scolaire est précaire. Les orientations privilégiées pour assurer une mise en oeuvre harmonieuse de cette ligne d'action : une école responsable de ses initiatives et une école dont l'action est en cohésion avec celle de l'ensemble des partenaires de sa communauté.

LA TABLE SECTORIELLE DE MISE EN OEUVRE

La table sectorielle de mise en oeuvre instituée par la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, permet d'associer l'ensemble des partenaires à l'opérationnalisation des mesures du



plan d'action.

La première réunion a eu lieu le 25 avril 1997. Elle a permis de présenter et de discuter chacune des mesures retenues. Le ministre d'État à la métropole, M. Serge Ménard, a profité de l'occasion pour rappeler l'importance du dossier et confirmer son soutien et sa collaboration en la matière.

L E COMITÉ DE COORDINATION

Un comité a été mis en place pour assurer la coordination de l'ensemble des activités. Il est formé, notamment, des directeurs généraux des commissions scolaires plus précisément intéressées, du sous-ministre adjoint à l'école montréalaise et à la petite enfance et du directeur régional de Montréal du ministère de l'Éducation.

L ES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES

Des personnes, dont les connaissances et les compétences sont reconnues, ont été recrutées dans des commissions scolaires afin d'assurer la mise en oeuvre de chacune des mesures retenues.

L A BROCHURE D'INFORMATION «PRENDRE LE VIRAGE DU SUCCÈS - SOUTENIR L'ÉCOLE MONTRÉALAISE»

Une brochure d'information a été produite à l'intention des écoles cibles et des différents partenaires. Elle a pour objet de présenter les mesures envisagées, de favoriser l'enrichissement des actions proposées et de susciter l'engagement. Des versions anglaise et française ont été transmises aux écoles cibles pour distribution à l'équipe-école et aux partenaires. La brochure est

également disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.meq.gouv.qc.ca>

O Û S'ADRESSER POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Aux responsables de dossiers dont le nom et les coordonnées sont précisés dans la brochure d'information «Prendre le virage du succès - Soutenir l'école montréalaise ».
- À la Direction régionale de Montréal du ministère de l'Éducation :
Téléphone : 873-4630
Télécopieur : 873-0620

24-0002